



L'abbé H. FOREST. — LE PRIEURÉ DE TARARE, LA CURE ET LES PRÉBENDES, LA FAMILLE « DE TARARE ». Lyon, imp. E. Vitte, 1897, In-8 de VIII — 620 pages et nombreuses gravures.

part une notice de M. l'abbé Ammann et quelques articles de M. Hippolyte Côte, on n'avait pas encore une monographie de Tarare digne de l'importance relative de ce grand centre. Il semble bien que l'ouvrage de M. l'abbé Forest répond complètement à ce desideratum : non pas qu'on ne puisse trouver plus tard quelque nouveau document, mais parce qu'il a su utiliser tous ceux que de patientes recherches lui avaient fait rencontrer. Le livre, à la vérité, est intitulé : *Le prieuré de Tarare*, mais c'est simplement parce que, dans l'histoire de la localité, le côté religieux a prédominé et qu'écrire la monographie du prieuré c'est presque faire l'histoire civile de la ville. D'ailleurs une troisième partie, qui se place après la monographie des prieurs et celle des curés, traite de la famille seigneuriale de Tarare et en complète heureusement l'histoire civile.

A quelle époque a été fondée Tarare ? Question ardue que l'auteur a bien fait de se refuser à élucider. Le premier document qui parle du prieuré est la charte 837 du *Cartulaire de Savigny*. On y lit que Itier de Talaru, abbé de Savigny, sur la demande de ses religieux, cède, à son monastère, l'église de Saint-André de Tarare et consent même à ce qu'elle soit érigée en prieuré, ayant à sa tête un obéancier indépendant. Celui-ci, toutefois, devra verser à l'abbaye chaque année, pour la fête de saint Nicolas, la somme de dix sols, un setier de froment, six onces de piment, deux onces de poivre et une carte de miel cuit. Ceci se passait en l'an 1110.